

Zeitschrift:	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
Herausgeber:	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
Band:	104 (1923)
Protokoll:	Procès-verbal de la 15me séance du Sénat de la Société helvétique des Sciences Naturelles du 8 juillet 1923
Autor:	Lugeon, Maurice / Dufour, Pierre Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 15^{me} séance du Sénat de la Société helvétique des Sciences Naturelles du 8 juillet 1923

à 11 heures, à la salle du Conseil des Etats à Berne

Présidence du Prof. M. Lugeon, président du Comité central à Lausanne

Sont présents :

MM. P. Arbenz, H. Bachmann, P. Beck, O. Billeter, H. Blanc, J. Briquet, A. Brun, F. Bühlmann, Mademoiselle F. Custer, MM. P. Dufour, A. Ernst, F. Fichter, E. Fischer, W. Frei, R. Gautier, A. Gockel, F. Gonseth, U. Grubenmann, P. Gruner, A. Hagenbach, A. Heim, K. Hescheler, B. Hochreutiner, P. Huber, E. Hugi, G. Keller, R. La Nicca, F. Leuthardt, K. Liechtenhan, M. Lugeon, A. Maillefer, P. Mercanton, B. Peyer, E. Pittard, A. de Quervain, J. Roux, E. Rübel, H. Sahli, F. Sarasin, P. Sarasin, H. Schinz, C. Schröter, H. Sigerist, H. Stehlin, P. Steinmann, H. Strasser, A. Theiler, F. Vital, J. Weber, H. Wegelin, E. Wilczek.

Se sont excusés :

MM. Besse, K. Geiser, A. Leuba, H. Rehsteiner, F. Rothpletz.

Le président constate que la séance du Sénat a été convoquée conformément aux statuts et souhaite la bienvenue aux délégués. Il signale les mutations suivantes dans la composition du Sénat : Le prof. Plancherel, de la Société de Mathématiques est remplacé par le prof. Dumas ; le prof. Guye, de la Société de Physique est remplacé par le prof. Hagenbach ; le Dr Rickli, délégué par le Conseil fédéral, est remplacé par le Dr Rothpletz ; le prof. Lugeon, de la Société Géologique, par le prof. Arbenz ; le prof. Senn, comme délégué nouveau de la Société suisse d'histoire de la médecine et des Sciences Naturelles, et le Dr Beck, délégué nouveau de la Société des Sciences Naturelles de Thoune.

Appel des délégués. 51 délégués sont présents.

Approbation du procès-verbal de la 14^{me} séance. Ce procès-verbal qui a été imprimé dans les „Actes“ de 1922 est approuvé sans modifications. Le président saisit cette occasion pour remercier encore le précédent Comité central de son intelligente et consciencieuse gestion.

Demandes de subventions à la Confédération.

A. Par les Commissions et Sociétés affiliées qui ne demandent pas une augmentation de leur crédit :

<i>Commission géologique</i>	fr.	60,000
<i>Commission des publications</i>	"	8,000
<i>Commission géotechnique</i>	"	5,000
<i>Commission du Concilium bibliographicum</i>	"	5,000
<i>Commission pour l'exploration du parc national</i>	"	1,000
<i>Commission hydrobiologique</i>	"	2,000
<i>Commission pour l'étude des cryptogames</i>	"	3,000
<i>Société zoologique</i>	"	2,500
<i>Société botanique</i>	"	1,500
<i>Société de chimie</i>	"	2,500
<hr/>		
Total . . .	fr.	<u>90,500</u>

B. Par les Commissions qui demandent une augmentation :

La *Commission des glaciers* avait fait parvenir au Comité central une demande pour une subvention de fr. 5000 mais, ayant appris qu'un changement d'orientation opéré dans les services du Département de l'Intérieur allait la priver de la collaboration du Service hydrographique et du Service des forêts à partir de 1924, elle demande, par l'organe de son président le Prof. *Mercanton*, que la subvention soit portée à fr. 8000.

Le Dr *Vital* confirme, d'une part, que le service fédéral hydrographique bornera dorénavant son activité à une besogne administrative et informe, d'autre part, le Sénat que la Commission financière des Chambres fédérales a insisté auprès des Départements pour qu'ils réalisent des économies. Il fait prévoir qu'une augmentation du crédit global ne sera pas accordée.

Les Prof. *Lugeon*, *R. Gautier* et *P. Mercanton* font entrevoir les conséquences très graves qui résulteront du retrait de la collaboration scientifique des Services du Département. De longues séries de mesures, intéressant en particulier les forces motrices du pays, vont être interrompues au moment où leur utilité devient incontestable; un matériel important et coûteux, des nivomètres par exemple, va être sans emploi. Ils insistent pour que le Comité central cherche à faire revenir le Conseil fédéral de ses décisions et ils invitent les Commissions subventionnées à la plus stricte économie afin de soulager le budget fédéral.

Commission géodésique. Son président, le Prof. *Gautier*, expose les motifs impérieux qui légitiment une demande supérieure de fr. 5000 à celle de l'année précédente, soit pour 1924 la somme de fr. 42,000. La Commission a dans son plan de travail la détermination des différences de longitudes avec les observatoires des pays voisins et, pour l'exécuter, elle doit augmenter son matériel et rétribuer mieux ses ingénieurs. Elle a serré au plus près son budget.

Ce second groupe de demandes représente une somme de fr. 50,000.

C. Par les Commissions et Sociétés qui demandent une subvention nouvelle :

La *Société paléontologique suisse* demande une subvention de fr. 5000. Son président, le Dr *Stehlin*, a fait déposer sur le bureau du Sénat

l'imposante série des „Mémoires“. Cette publication, soutenue pendant près de cinquante ans par la générosité de quelques paléontologues, n'a pu être poursuivie, faute d'argent, depuis trois ans. Il demande au Sénat d'appuyer sa demande qui permettra la publication de travaux importants.

Le Prof. *Lugeon* rappelle que les travaux paléontologiques sont indispensables à la géologie et demande au Dr *Stehlin* si une subvention extraordinaire, pour une année, atteindrait le but demandé. Le Dr *Stehlin* répond qu'une subvention annuelle permettrait tout au moins de retenir les abonnés et de stimuler la vente d'anciens volumes.

Commission des bourses de voyages. Cette commission a fait parvenir au Comité central une demande de subvention de fr. 2500 en faisant remarquer qu'il paraît indiqué de reprendre, après dix ans d'interruption, une activité que la guerre a entravée.

Le Prof. *Lugeon* expose le point de vue du Comité Central qui est obligé de classer, par ordre d'urgence, les demandes de crédit et qui doit veiller à ce que la demande globale de subventions à la Confédération se justifie par une absolue nécessité. Il demande à la Commission de renoncer encore une fois à cette subvention. Son président, le Prof. *Schröter*, se rallie avec regrets à cette proposition et afin de faciliter l'octroi des autres crédits.

Commission phytogéographique. Son président, le Prof. *Rübel*, expose les travaux qui sont prêts à être publiés et qui sont d'une grande importance au point de vue des cultures du pays. Il demande dans ce but, et en particulier pour couvrir les frais de cartes, une subvention de fr. 5000.

Le Prof. *Lugeon* expose le point de vue du Comité central qui préavise favorablement et estime équitable que les publications de cette Commission, jusqu'ici soutenues par des particuliers, le soient aussi par l'Etat qui en bénéficie directement.

Unions internationales. De nouvelles parts contributives devront être payées si les Unions suivantes se constituent: Union de Physique et Union biologique. Le Comité central estime, étant donné le change du franc français, qu'une subvention fédérale identique à celle de l'année précédente, soit 2500 francs suisses, sera suffisante pour couvrir ces frais.

Tables annuelles de constantes. Le Comité de la Chimie suisse demande au Conseil fédéral une subvention de 1500 francs suisses pour collaborer à l'œuvre internationale des tables annuelles de constantes, subventionnées par de nombreux pays. Ces tables sont mises en circulation. Le Prof. *Fichter* rappelle que la Confédération a subventionné cette publication avant la guerre et que la Chimie suisse continue à en bénéficier mais sans contribuer financièrement à sa publication. Afin de faciliter l'octroi de cette subvention, le Prof. *Fichter* est d'accord de limiter à 1000 francs suisses la demande au Conseil fédéral.

Le Sénat passe alors à la votation sur les demandes de subventions, et adopte les demandes suivantes:

A. Subventions sans changement	fr.	90,500
B. Subventions augmentées :		
Commission des glaciers portée de fr. 5000 à	"	8,000
Commission géodésique portée de fr. 37,000 à	"	42,000
C. Subventions nouvelles :		
Société paléontologique suisse	"	5,000
Commission phytogéographique	"	5,000
D. Parts contributives des Unions internationales	"	2,500
E. Subvention à la publication des tables annuelles de constantes	"	1,000
	Total	<u>fr. 154,000</u>

Augmentation sur 1923 : fr. 17,000.

Budget et subventions de la Caisse centrale aux Commissions. Les Commissions suivantes ont fait appel aux subventions de la Société :

1. Commission hydrobiologique	fr.	200
2. Commission pour la protection de la nature	"	300
3. Commission de l'électricité atmosphérique	"	100
4. Commission pour la station du Jungfraujoch	"	500
	Total	<u>fr. 1100</u>

Le Prof. *Lugeon* expose le point de vue du Comité central, dont le budget est très serré. Il estime qu'il doit son aide aux Commissions qui débutent et qui n'ont pas de crédit. Il propose la suppression de la subvention de fr. 200 à la Commission hydrobiologique qui, par ailleurs, reçoit une subvention fédérale de fr. 2000 et la réduction à fr. 300 de la demande de la Commission du Jungfraujoch. Au total, à prélever sur la Caisse centrale, fr. 700. Cette proposition est adoptée.

Le budget suivant pour 1924 est adopté sans discussion.

Budget

<i>Entrées :</i>		<i>Sorties :</i>	
Cotisations d'entrée	fr. 180	Assemblées annuelles	fr. 500
Cotisations annuelles	" 11,500	Actes	" 9,000
Unions internationales	" 2,500	Nécrologues	" 2,000
Versement de la Bibliothèque de la ville de Berne	" 2,500	Unions internationales	" 2,500
Intérêts	" 3,250	Mobilier (archives)	" 400
Divers	" 100	Subvention à des missions	" 700
		Oeuvres d'Euler	" 100
		Honoraires	" 2,500
		Administration	" 2,500
		Divers	" 200
	<u>fr. 20,030</u>		<u>fr. 20,400</u>

Modifications aux Statuts. Le Comité central a adressé aux délégués au Sénat les modifications qu'il désire voir apportées aux articles 15, 34, 45, 46, 49 des Statuts, dans le but d'accélérer le dépôt des rap-

ports que doivent livrer les Commissions et Sociétés affiliées, d'avancer la date de convocation à la séance ordinaire du Sénat et par suite l'envoi des demandes de subventions à la Confédération.

Le prof. *Fischer* appuie cette proposition en demandant cependant que le temps qui sépare la clôture des rapports et leur impression dans les „Actes“ ne soit pas trop long et que dans ces derniers on accueille éventuellement les récits d'événements survenus après le dépôt des rapports.

MM. R. Gautier, F. Sarasin, W. Frei, P. Arbenz, J. Weber et *La Nicca* trouvent le délai de dépôt trop court.

Le prof. *Maillefer* suggère l'idée de publier les „Actes“ en deux parties à des époques différentes.

Le Dr *Stehlin* désire que l'on ne modifie pas trop souvent les statuts ou, tout au moins, que l'on cherche à grouper les modifications.

Le C. C. se déclare d'accord de reculer au 30 avril les délais prévus au 31 mars.

La votation a lieu par articles qui sont tous adoptés et les modifications aux statuts dans leur ensemble sont approuvées comme suit pour être présentées à l'Assemblée générale.

§ 15. „Les Sociétés affiliées envoient chaque année au Comité central, avant le 30 avril, leur rapport administratif de l'année écoulée; elles doivent aussi lui communiquer, sans retard, tout changement de présidence et toute modification de leurs statuts.“

§ 34. „Les rapports annuels des Commissions, destinés à être publiés dans les „Actes“, sont présentés au Comité central avant le 30 avril.“

„Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et remis au Comité central avant le 20 janvier.“

§ 45. „30 avril au lieu de 15 juillet.“

§ 46. „Le Bibliothécaire présente chaque année, au Comité central, avant le 30 avril, un rapport mentionnant: . . .“

§ 49. „1^{er} avril au lieu de 1^{er} juin.“

§ 15. „Die Zweiggesellschaften haben ihre Jahresberichte jeweilen vor dem 30. April dem Zentralvorstand einzusenden; Präsidentenwechsel und allfällige Statutenänderungen sind dem Zentralvorstand sofort anzuzeigen.“

§ 34. „Die in den „Verhandlungen“ zu veröffentlichtenden Jahresberichte der Kommissionen sind dem Zentralvorstand vor dem 30. April einzusenden.“

„Die Jahresrechnungen sind auf den 31. Dezember abzuschliessen und dem Zentralvorstand vor dem 20. Januar einzureichen.“

§ 45. „30. April statt 15. Juli.“

§ 46. „Der Bibliothekar erstattet dem Zentralvorstand jährlich vor dem 30. April einen Bericht, in welchem . . .“

§ 49. „1. April statt 1. Juni.“

Rapport des vérificateurs des comptes. Le rapport des vérificateurs, signé par MM. *Faes* et *Dumas*, est lu par le président.

Réunion annuelle 1924. La Société lucernoise des Sciences Naturelles, sollicitée par le C. C., se fait un plaisir d'inviter la S. H. S. N. à tenir son assemblée annuelle de 1924 à Lucerne et elle propose de nommer président annuel Monsieur le prof. *Hs. Bachmann*. Le professeur *Lugeon* remercie. Cette proposition est adoptée avec enthousiasme et le prof. *Bachmann*, rappelant la fête de 1905, fait des vœux pour une pleine réussite et remercie de l'honneur qui lui est fait.

Relations internationales. Le Sénat, en 1922, a renvoyé à une autre année la nomination du second délégué au Conseil international de recherches, le premier étant le président central en charge, en prévoyant cependant que les deux délégués devaient être choisis l'un en Suisse française, l'autre en Suisse allemande. Sur la proposition du président, appuyée par le prof. *Briquet*, et en l'absence de toute autre proposition, l'assemblée nomme par acclamation M. le prof. *Hans Schinz*, du Comité central, comme second délégué.

Le prof. *Lugeon* expose le mécanisme des Unions internationales et la constitution des Comités nationaux, dont le détail se retrouvera dans le rapport du Comité central à l'assemblée générale de Zermatt.

Congrès international de la Protection de la Nature. Le président informe le Sénat que le Dr *P. Sarasin* a bien voulu, généreusement, représenter la S. H. S. N. au Congrès international de la protection de la Nature à Paris, du 31 mai au 2 juin 1923.

Le Dr *Sarasin* décrit le but et les travaux du Congrès en s'attachant plus particulièrement à la protection des animaux. Il développe ce récit et ses conclusions dans le rapport de la Commission pour la Protection de la Nature qui paraîtra dans les „Actes“.

Le prof. *Schröter* remercie le Dr *Sarasin* de son énergique activité dans le domaine de la protection internationale de la nature et le félicite des résultats obtenus.

La séance est levée à 13^{1/2} heures.

Le président:
Maurice Lugeon.

Le secrétaire:
Pierre Th. Dufour.